

# SION – CSS du 09/02/2015

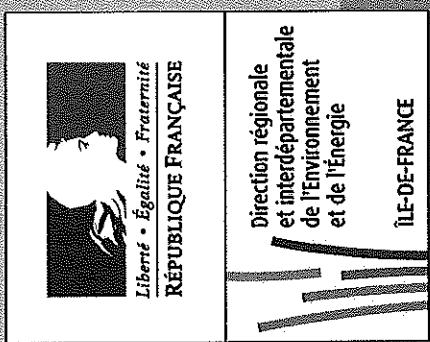
## Merci de votre attention

Ressources, énergies, habitudes et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mobilité

Présent pour l'avenir

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

[www.direccte.ile-de-france.fr](http://www.direccte.ile-de-france.fr)



# Suivi Environnemental

## Métaux :

Plomb (Pb), Cadmium(Cd), Mercure(Hg), Manganèse(Mn), Chrome(Cr), Cuivre(Cu), Arsenic(As), Antimoine(Sb), Nickel(Ni), Thallium(Tl), Vanadium(V), Cobalt(Co) et Zinc(Zn).

## Lichens

- Aucune retombée métallique sur L4M2 -Yvette ;
- Pas de retombée significative de Ni, As, Tl, Mn, Hg ;
- Cr, Cd, Pb, V et Co présent à l'état de traces ;
- Sb, Cu et Zn sont des traceurs de la circulation

Présence à des taux faibles de :

- Cu sur L6LTA (Forges à 9 km),
- Zn, V, Cr, Pb et Co sur L2M'2 (Nozay à 5,4 km)

Dans l'ensemble l'évolution est stable sur les 5 dernières campagnes de mesures

## Sols

Aucun dépassement des valeurs recommandés ou courantes de métaux dans le sol.

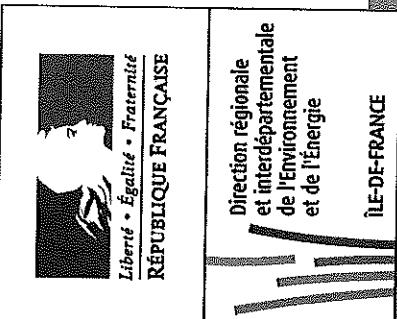
## Légumes

Dans l'ensemble les résultats sont dans l'ordre de teneurs de fond. Les traces retrouvées (Pb, Cd, Hg) sont inférieures aux recommandations.

# Suivi environnemental

## Dioxines

	Points de prélèvement	PCDD / F (ng/kg l-Tec)	Differents niveaux d'action (ng/kg l-Tec)
Lichens	L7 (ZA de Courtabœuf à 0,8 km)	8,6	< 20
	S1M2 (Yvette à 2,3 km)	5,1	0,2 à 17
Sol	Lég2 (Deux lacs à 0,8 km)	0,033	0,3
	Végétaux		



# Suivi environnemental

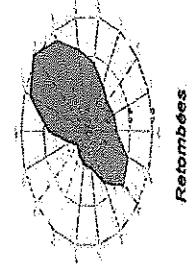
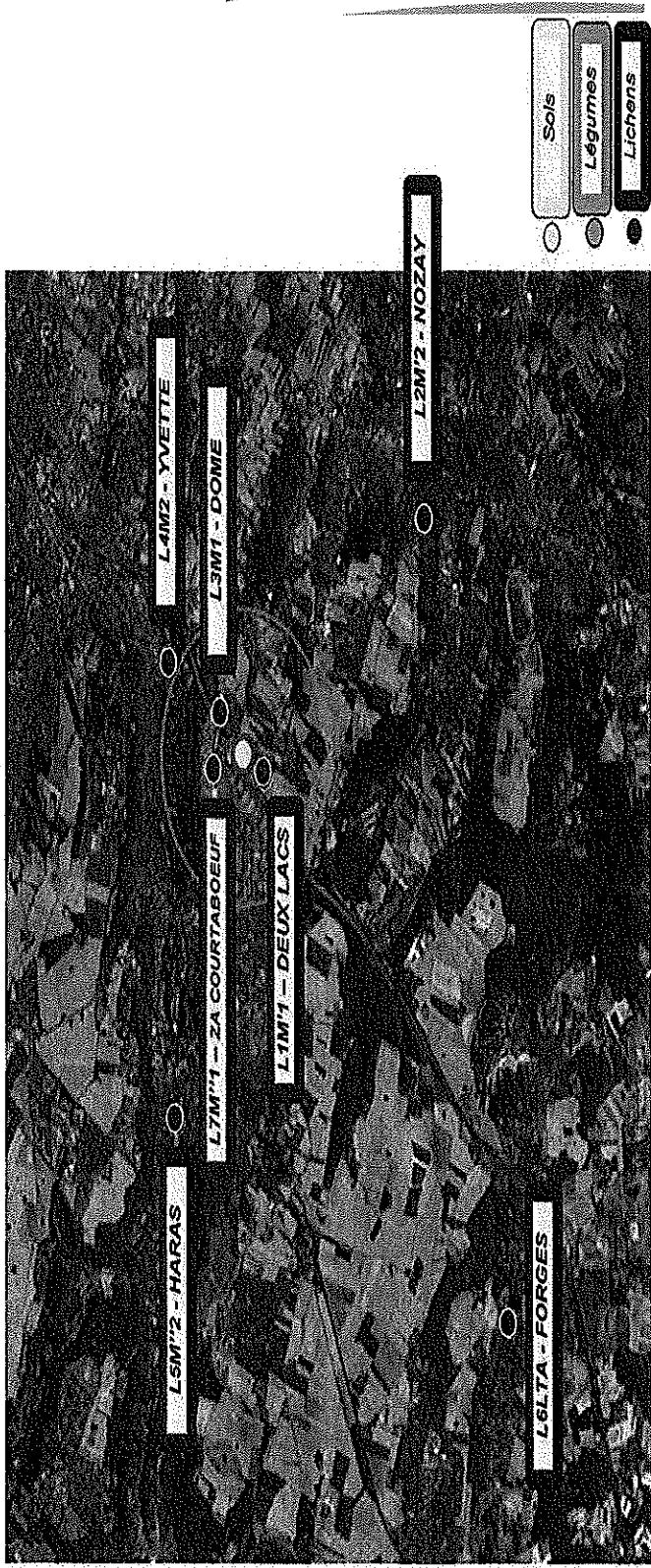


Figure 11 : Localisations des prélèvements de lichens, sols et végétaux.

# Suite de l'inspection du 23/10/2013

Écarts relevés	Réponse de l'exploitant	
Absence de plans et schéma de circulation des eaux actualisés du site	L'exploitant a présenté l'ensemble des plans et schéma de circulation des eaux en fonction de chaque exutoire.	Choix du cabinet BURGEAP, pour un diagnostic. Fermeture des regards d'eau en lien avec la plate-forme à machefers Réalisation des travaux (1er semestre 2015) pour diriger les eaux addoucies régénérées vers les eaux de process et non vers les eaux pluviales Mise en place d'un séparateur/débourbeur d'hydrocarbures en sortie de lavage des bennes.
concentrations en hydrocarbures et en chlorures supérieures aux seuils réglementaires dans les rejets d'eau pluviales.		Explication sur chaque dépassement, Mise en place des mesures correctives (contrôle des déchets avant chargement, injection optimale du bicarbonate de sodium dans avec une explication pour chaque dépassement.
dépassements récurrents des VLE dans les rejets atmosphériques, ne font pas l'objet d'explication de la part de l'exploitant.	dépassements récurrents des VLE dans les rejets atmosphériques, ne font pas l'objet d'explication de la part de l'exploitant.	Collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), sans la déclaration requise.

Les DASRI collectés par le SIOM sont des apports volontaires des particuliers.  
Cette activité est comprise dans la rubrique 2710-2

# Inspection du 25/11/2014

Écarts relevés	Propositions de l'exploitant
Prévention de la pollution de l'eau	Dévoiement des eaux adoucies régénérées de la ligne 1 vers le réseau des eaux de process (1er semestre 2015)
Dépassagement en chlorure dans les eaux pluviales	
Prévention de la pollution atmosphérique	<ul style="list-style-type: none"><li>Dépassagement des VLE pour les mesures semi-horaire en CO, HCl, COT, NOx, SO<sub>2</sub>, poussières.</li><li>Aucun dépassement n'a été observé en flux, ni en concentration sur une durée de 4h consécutives.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>Contrôle des déchets à l'arrivée</li><li>Homogénéisation /mélange des déchets</li><li>Optimisation de l'injection du bicarbonate dans le traitement des fumées</li><li>Contrôles des filtres à manches</li></ul>

Suivi des mâchefer  
dépassements du taux d'imbrûlés au mois de juin 2014

- Les résultats d'analyses d'octobre à décembre 2014, sont conformes.



Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Environnement  
et de l'énergie  
ÎLE-DE-FRANCE

# Situation administrative du site

Libellés des rubriques	Désignation des installations	Rubrique	Régime	Coef. TGAP
Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	<p>2 fours de 6,5 t/h équipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaudière vapeur (four 1)</li> <li>- chaudière à eau surchauffée (four 2)</li> </ul> <p>Capacité maximale de traitement du site : 110 000 t/an</p>	2771	A	6
Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial	<p>a) La collecte des déchets dangereux</p> <p>b) la quantité de déchets susceptibles d'être présent est supérieure à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes.</p>			
Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial	<p>2. Collecte de déchets non dangereux</p> <p>Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <p>b) supérieur ou égal à 300 m<sup>3</sup> et inférieur à 600 m<sup>3</sup></p>	2710-1	E	
Installation de combustion	La superficie de 2415 m <sup>2</sup>			
A Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse si la puissance thermique maximale de l'installation est :	<p>2 groupes électrogènes de 2 MW chacun soit une puissance thermique totale de 4 MW</p>	2710-2	D	
2 supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW				
Liberté • Égalité • République FR	Installation d'incinération d'ordures ménagères avec récupération de chaleur d'une Capacité unitaire des fours : 6,5 t/h	2910-A-2	DC	
Direction, déchets et interdet, coûte de l'Enviro et de l'Etre				
a) Pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 t/h				

# Description du site



Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Environnement  
et de l'Energie

ÎLE-DE-FRANCE

## Localisation du site



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

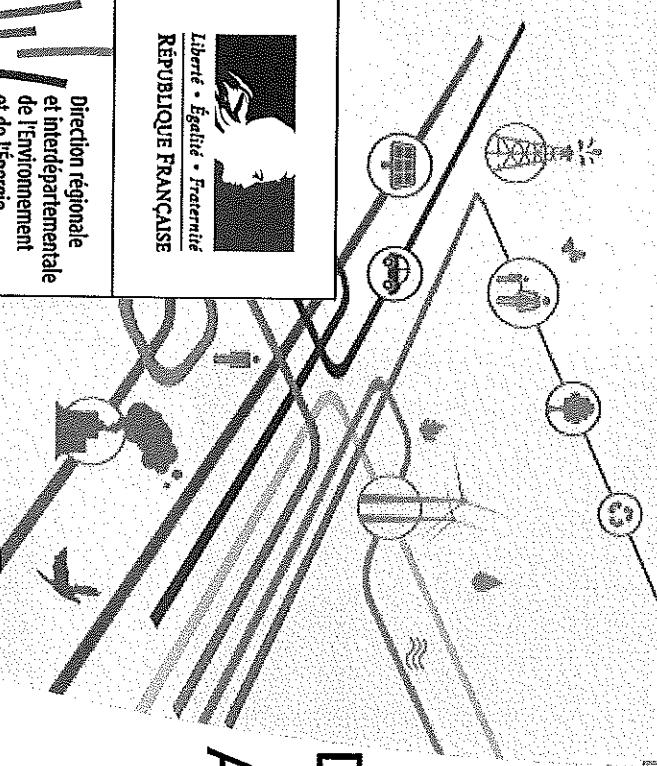
**Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Environnement  
et de l'Energie**

ILE-DE-FRANCE

# SISM de la Vallée de la Chevreuse

## Commission de Surveillance des Sites

CSS du 30/03/2015



DRIEE-IF/ UT 91

Aymar LEKIBY ELILA

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Environnement  
et de l'Energie

ÎLE-DE-FRANCE